

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 20h ;
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 17/04/2026
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 11
Présents : 10 Votants : 10
Pour : 10 Contre : Abstention :

Secrétaire de séance : P. Mazoyer
Présents : G. Soto, A. Telmon, C. Verollet, S.Eyroulet, P. Mazoyer, G. Ferrah, R. Marcel, F.
Demaret, B. Lopez, P. Vigneron,
Excusés : J.F. Armand

N° 19-2026

**Objet : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX AU TITRE DE
L'ANNEE 2026**

Après analyse du Budget Primitif 2026 ainsi que le Budget Supplémentaire 2026, Monsieur le
Maire propose de maintenir les taux actuels ;

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux d'imposition 2025	Taux d'imposition 2026
D'habitation	7.05	7.05
Foncière (bâtie)	32	32
Foncière (non bâtie)	94.65	94.65

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente
délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Maire,

 